



Service public fédéral Intérieur
Direction générale Sécurité Civile
Direction juridique

A l'attention des zones de secours

Votre correspondant

T.
02 488 50 88

Vos références

Annexes

E-mail
scvjur@ibz.fgov.be

F.

Nos références

Bruxelles, le

30 SEP. 2021

Agressions commises à l'encontre du personnel opérationnel des zones de secours - mesures

Madame,
Monsieur,

Toute forme d'agression envers un pompier ou un ambulancier est inacceptable. Afin d'endiguer ce phénomène, une réponse adéquate s'impose.

Je souhaiterais par ce courrier vous informer en premier lieu des mesures qui existent déjà pour lutter contre ce phénomène et ensuite attirer votre attention sur la nécessité de développer des outils supplémentaires tant au sein de la zone qu'au niveau fédéral.

L'approche actuelle des autorités fédérales

Aujourd'hui, le Code pénal prévoit une aggravation des peines pour certains coups et blessures à l'encontre notamment des pompiers et ambulanciers.¹ Je veux une politique de tolérance zéro en matière d'agression et je suis favorable à l'égalisation des peines dans le Code pénal pour tout fait commis contre les pompiers et les policiers.

Dans le même sens, une circulaire du Collège des procureurs généraux près les cours d'appel prévoit que tout acte de violence contre les pompiers ou les ambulanciers doit être poursuivi et ne peut être classé sans suite.

¹ Cf. articles 398 à 405 du Code pénal (coups simples, coups avec incapacité de travail, avec incapacité permanente, lésions volontaires, faites sans intention de donner la mort, mais qui l'ont pourtant causée, l'administration de substances toxiques ou vénéneuses, sans intention de tuer)



Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles

T. 02 500 21 11
F. 02 500 23 65

Une modification du code pénal est actuellement en cours de préparation afin de prévoir des peines cohérentes en cas d'agression à l'encontre de personnes ayant une fonction sociale, dont les policiers et les secouristes. Je ne manquerai pas de vous en informer dès que cette initiative législative sera adoptée.

Enfin, un projet de loi sur l'utilisation des caméras par les services opérationnels de la sécurité civile est également en cours de préparation. L'utilisation de caméras lors des interventions permettra de dissuader les auteurs de violences et d'identifier plus facilement les responsables.

Le signalement systématique des actes d'agression

Il me semble essentiel d'encourager les pompiers à signaler de manière systématique tout acte d'agression, si léger soit-il, au conseiller en prévention ou à une personne de confiance au moyen d'un formulaire type. Ce formulaire est établi par la zone en collaboration avec son conseiller en prévention. A titre d'exemple, des formulaires sont disponibles dans la FAQ (Foire aux questions) visée ci-dessous. Les données de ce formulaire vous permettront d'établir des statistiques qui serviront de lignes directrices à l'élaboration de votre politique de gestion zonale et notamment à la mise en place de mesures préventives répondant à la situation spécifique de votre zone. Nous vous demandons votre collaboration pour faire connaître ce formulaire et encourager les pompiers à l'utiliser.

Il a été demandé à la police fédérale de prendre des mesures appropriées contre toute forme d'agression et de violence à l'encontre des secouristes. L'enregistrement de la plainte sera ainsi amélioré afin de pouvoir distinguer les faits de violence commis à l'encontre des pompiers, des membres de la protection civile ou des ambulanciers. Un meilleur enregistrement permettra de cartographier et de mesurer encore mieux le phénomène. Cela permettra ensuite au KCCE et aux zones de mettre en place une politique préventive plus ciblée, basée sur des données plus chiffrées.

Une politique zonale visant à déterminer « comment gérer les agressions contre le personnel »

Il est opportun que chaque zone de secours élabore une politique de gestion des "agressions contre le personnel". Je voudrais encourager chaque zone à développer une politique ciblée en coopération avec les services de prévention. Elle vous permettra d'avoir une idée plus précise de l'ampleur et de la nature des actes de violence dans votre zone, afin de pouvoir mettre en place une réponse plus adéquate à l'avenir. En outre, elle envoie un signal fort aux victimes de violence et d'agression, d'une part, et aux auteurs de ces actes, d'autre part.

Par le biais d'une FAQ, notre administration fournit différentes mesures que la zone ou le membre du personnel d'une zone peut prendre face à toute forme d'agression. Cette FAQ est consultable sur le site web de la Direction générale Sécurité civile : <https://www.securitecivile.be/fr/faq-agression>. Cette FAQ constitue, d'une part, un outil pour le développement d'une politique zonale et fournit d'autre part, des informations utiles pour le personnel. Il est donc également important d'informer le personnel de son existence.

Formation des membres du personnel des zones de secours

Je voudrais également vous demander d'encourager les membres du personnel de votre zone de secours à suivre les formations "*Gérer l'agression pendant les interventions: Communication orientée résultat avec des citoyens difficiles et des passants lors d'interventions sur le terrain pour les pompiers opérationnels*" et "*First Responder Anti-Agression Training*" organisées dans les écoles du feu. Ces formations permettent aux membres du personnel d'acquérir les compétences nécessaires afin d'adopter une attitude appropriée et d'appliquer les mesures de sécurité lorsqu'ils sont confrontés à une agression verbale et/ou physique dans l'exercice de leurs fonctions. Vous pouvez contacter l'école du feu de votre province pour demander quand ces formations sont organisées. Les deux formations sont considérées comme des formations continues.

Une campagne de sensibilisation

Nous avons récemment lancé une campagne de sensibilisation interne destinée aux pompiers et aux ambulanciers concernant certains risques auxquels ils sont confrontés. L'un des thèmes de cette campagne porte sur les réactions face à une agression et en particulier sur l'importance du signalement de tels faits. Il s'agit d'une campagne interne visant le personnel.

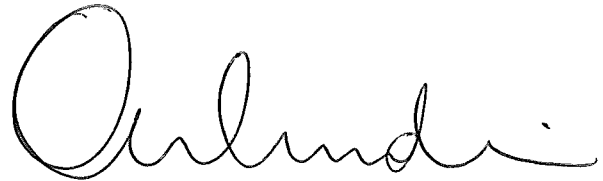
À partir du 1er octobre, la campagne est axée sur ce thème.

Parallèlement, une campagne externe "respect mutuel" est également en cours par laquelle nous voulons sensibiliser la population au respect de l'engagement des professions de sécurité. Cela inclut indirectement le thème de l'agression.

Je suis consciente que de nombreuses zones de secours fournissent déjà des efforts importants en la matière. Je vous remercie pour votre engagement sans faille et j'espère que vous pourrez utiliser ces informations dans le développement de toute initiative au sein de votre zone.

Mes services sont toujours disposés à répondre à vos questions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annelies Verlinden'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'A'.

Annelies VERLINDEN

Ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique